

AVANCER EN ARRIÈRE

La FQDE réagit aux propositions de la FCSQ

ANJOU LE 18 FÉVRIER 2008 – « Les directions d'établissement de la FQDE croient en un système d'éducation capable de répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Le réseau que valorise la FCSQ a besoin d'une sérieuse révision. », affirme M. Serge Morin, président de la FQDE. Dans l'actuel débat où chacun des partenaires a le mérite de valoriser l'éducation publique québécoise, la FQDE se prononce en faveur d'une école renouvelée au cœur de sa communauté. Une décision plus près de l'élève sera toujours meilleure pour l'élève.

La FQDE fait le pari de la communauté

Selon le premier titulaire du ministère de l'Éducation de 1964 à 1966, monsieur Paul Gérin-Lajoie, les commissions scolaires jouent un rôle essentiel entre l'enseignant et les besoins du milieu. Qui de mieux que la communauté pour comprendre les besoins du milieu? Les priorités doivent-elles être gérées par une institution régionale ou par les personnes qui sont près de l'action, c'est-à-dire le personnel de l'établissement et la communauté?

La FQDE fait certes le pari sur la communauté misant sur le potentiel qui s'y trouve et sachant que l'école y trouvera tout son sens alors que les commissions scolaires misent sur le dégel de la taxe scolaire pour susciter, semble-t-il, l'intérêt. **Pour la FQDE, les solutions sont dans le partage des compétences des gens de la communauté et non dans le portefeuille.** L'enseignement primaire et secondaire ne devrait-il pas être considéré comme un service de base et exempt de taxe comme la santé? « En fait, il n'existe aucun fondement sérieux justifiant l'utilisation d'une taxe scolaire basée sur les valeurs foncières pour financer un système d'éducation (...) C'est uniquement parce que la taxe scolaire est très facile à percevoir que l'État y a recours. On pourrait imposer une taxe spéciale sur les bicyclettes ou les tondeuses à gazon et le résultat serait sensiblement le même. »¹

Les commissions scolaires devraient mieux communiquer avec les parents

Pour mieux communiquer avec la population, il faut en faire partie. Sachant que la scolarisation et la professionnalisation appellent à l'autonomie de gestion, que la diversité régionale et le multiculturalisme demandent des accommodations communautaires, que les forces sociales refusent le statu quo, que les nouvelles technologies de l'information et des communications continuent d'ébranler la transmission du savoir et surtout, au moment même où les écoles vivent de grands besoins, on ne saurait conserver une bureaucratie qui effrite les ressources et freine le développement.

¹ http://www.iedm.org/uploaded/pdf/fevrier07_fr.pdf

À la question souvent justement posée : « Parlons-nous d'abolition des commissions scolaires? », le président de la FQDE, monsieur Serge Morin, répond : « Non, le terme est trop fort. Nous souhaitons le maintien d'une structure. Ce que l'on veut, c'est d'abord parler des écoles, s'assurer qu'elles soient renforcées et qu'elles existent. Vous savez, on m'a déjà dit : Pas de commission scolaire, pas d'école. À ce moment, j'ai répondu : Pas de parent, pas d'élève. Pas d'élève, pas d'école. »

Lorsque l'on fait le pari de l'implication de la communauté pour donner tout son sens à l'école, nous avons l'humilité de reconnaître que la force des institutions privées, au-delà de la sélection des élèves, doit en grande partie sa réputation à sa capacité d'établir un service en fonction de l'attente de sa population scolaire. Notre école publique n'en mérite-t-elle pas autant?

-30-

Source :

Julie Lussier, Conseillère aux communications, FQDE
Téléphone : 514 353-7511 - Cellulaire : 514 717-7511

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant plus de 2400 directions d'établissement d'enseignement (formation générale, professionnelle et des adultes) provenant de 23 associations régionales. La mission de la Fédération est de promouvoir le développement professionnel et l'excellence dans la direction des établissements d'enseignement au Québec, sans oublier de défendre les droits des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes d'établissement d'enseignement.